



swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Relations internationales – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Relations internationales. En date du 21 février 2018, il lui confie le mandat révisé suivant :

1. Tâches

La Délégation Relations internationales :

- observe et anticipe les développements dans le domaine des relations internationales, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans le domaine des relations internationale.
- s'occupe des programmes de formation et d'échanges européens ou la promotion à l'étranger de l'enseignement tertiaire en Suisse ainsi que les questions générales en matière de coopération internationale et de mobilité.
- assume les tâches qui incombent auparavant au *Euraxess Coordination Board* :
 - stratégie et coordination d'Euraxess ;
 - un soutien à la mise en œuvre des mesures d'Euraxess au sein des hautes écoles ;
 - appui des négociations menées avec le SEFRI dans le domaine des mandats ;
- participe pour son domaine de compétence à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s dans les questions d'intérêt commun ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers tous les services publics et les institutions à l'échelle suisse dans son domaine ;
- élabore et tient à jour un concept sur des réseaux dans son domaine qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

2. Composition et durée du mandat

- La Délégation Relations internationales est composée d'un total de 6 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école; dans des cas dûment motivés, d'autres spécialistes des relations internationales et de la mobilité.

- Elle se compose de :
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées.
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques ;
 - Comme invité-e-s permanent-e-s : 1 représentant-e des étudiant-e-s (nommé-e par l'UNES) ; 1 représentant-e du groupe d'experts Relations Internationales.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation Relations internationales est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.